



AUC/CRMC3/2015/add 2

Réunion préparatoire du groupe d'experts de la troisième Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil

Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) 9-11 février 2015

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Thème: Promouvoir l'utilisation de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil pour favoriser la bonne gouvernance en Afrique



















1. Inscriptions

Les participants devront s'inscrire au bureau d'inscription et obtenir leur badge pour accéder à la salle de réunion. Les inscriptions se poursuivront tout au long de la première journée de la réunion d'experts, mais les participants sont invités à s'inscrire dès leur arrivée afin d'éviter d'avoir à faire la queue pendant la journée.

2. Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte par un(e) représentant€ du Gouvernement ivoirien. Un(e) représentant(e) de la Commission de l'Union africaine (CUA) prononcera ensuite une allocution de bienvenue, suivie par des allocutions liminaires des officiels de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et de la Banque africaine de développement (BAD).

3. Élection du Bureau

La composition du Bureau sera annoncée à l'issue de consultations avec les chefs des délégations. Le Bureau sera composé de cinq membres comme suit: un président, trois vice-présidents et un rapporteur, élus sur la base d'une représentation géographique équitable.

4. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

Les participants seront invités à examiner et à adopter les projets d'ordre du jour et de programme de travail, ainsi que toutes propositions de modifications qu'ils jugeront nécessaires.

5. Objectifs de la réunion

Un(e) représentant(e) de la CUA fera une brève présentation soulignant les principaux objectifs et produits attendus de la réunion.

6. Vers des systèmes complets d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique: comprendre où l'on en est

L'objectif de cette séance est d'examiner les progrès réalisés par le programme régional d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil depuis son lancement en 2010. Après un compte rendu de l'état actuel d'avancement par rapport aux engagements pris lors des deux conférences précédentes, la séance mettra en lumière certains des principaux résultats obtenus et difficultés rencontrées dans l'exécution du programme aux niveaux régional et national. Le groupe technique régional fera une présentation sur le statut des évaluations et de la planification s'agissant des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, les principaux enseignements tirés et les interventions nécessaires, les ressources humaines et financières requises pour le programme régional, la gestion et l'organisation globales de l'initiative régionale.

7. Systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil et bonne gouvernance en Afrique

Cette séance préparera le terrain pour les débats portant sur le thème de la Conférence. Elle débutera par un exposé d'un(e) représentant(e) de la CUA sur le rôle de l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil dans la réalisation de l'Agenda 2063. Cette présentation sera suivie d'un débat d'experts sur trois grands aspects de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil qui contribuent à la bonne gouvernance, à savoir:

- a) Enregistrement des faits d'état civil et droits de l'homme;
- b) Enregistrement des faits d'état civil et établissement des statistiques de l'état civil et amélioration de la fourniture de services;
- c) Statistiques de l'état civil dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015;
 - d) .

Les présentations donneront des éléments concrets sur la façon dont la situation, dans le contexte des thèmes définis ci-dessus, peut changer et a changé dans les pays où des évaluations ont été menées. La séance, sous forme de questions-réponses, sera animée par un expert; les intervenants feront de brèves déclarations liminaires, qui seront suivies d'un débat.

8. Examen des progrès accomplis

L'objectif de cette séance est que les pays partagent leurs connaissances et expériences de la mise en place de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. À cet égard, les pays feront des présentations sur les progrès réalisés et les défis rencontrés dans l'exécution de leurs programmes depuis la précédente Conférence, tenue à Durban en 2012. Les présentations porteront sur les points suivants:

- a) Avancement des évaluations et de l'élaboration de plans d'amélioration processus suivi et difficultés rencontrées;
- b) Principales mesures prises, lancées et prévues, dans le développement de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil;
 - c) Difficultés rencontrées.

Pendant la séance, les participants se répartiront en cinq groupes, deux en anglais, deux en français, un en arabe et en portugais. La CEA, en sa qualité de secrétariat, donnera une note d'orientation sur le déroulement de la séance. Un modèle à suivre pour les présentations sera également fourni par le secrétariat. À l'issue de la séance, les groupes devront soumettre au secrétariat les principales recommandations de leurs délibérations respectives.

9. Thèmes prioritaires dans le contexte de la bonne gouvernance

Cette séance sera un examen approfondi du thème de la Conférence et, plus précisément, des sept domaines thématiques prioritaires ci-après:

a) Rôle du secteur de la santé dans l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil

Lors de cette séance, on se penchera sur le rôle du secteur de la santé comme fournisseur d'informations sur les faits d'état civil tels que les naissances et les décès (y compris les causes des décès), ainsi que comme utilisateur clef des registres d'état civil et des statistiques de l'état civil pour des interventions politiques et programmatiques. Il sera également débattu des stratégies d'amélioration de l'enregistrement et de la compilation des informations relatives aux causes des décès. La séance débutera par un exposé de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et de la CEA sur le rôle du secteur de la santé dans l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil, et se poursuivra par un exposé conjoint de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et du Réseau INDEPTH sur les causes des décès. Deux pays présenteront par ailleurs les meilleures pratiques dans le domaine : il s'agira d'un pays où le secteur de la santé a contribué de manière significative à l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil, et d'un autre ayant réalisé des progrès notables dans la collecte et la compilation des informations relatives aux causes des décès.

b) Droits des enfants et systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil

En plus d'un débat sur l'importance de l'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil dans l'exercice effectif des droits des enfants, la séance comprendra la présentation d'un document intitulé « Commentaire général sur l'article 6 de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant ». Un exposé d'ensemble sur les droits des enfants et les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil sera fait. Un(e) représentant(e) de la CUA mettra en avant certains points clefs du document de commentaire général.

c) Statistiques de l'état civil sur la base des registres d'état civil au service de la planification et du suivi du développement

Cette séance portera sur l'utilisation des statistiques de l'état civil dans la planification décentralisée et la mesure des progrès réalisés en matière de développement, en particulier dans le cadre des exigences du programme pour l'après-2015 et de l'Agenda 2063, qui appellent à un développement durable et inclusif. Des représentants du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du secrétariat du Symposium africain sur le développement de la statistique feront un exposé conjoint, lequel sera suivi de présentations de deux pays qui feront part de leurs meilleures pratiques.

Technologies de l'information et des communications (TIC) et systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil

Lors de cette séance, il sera débattu de l'importance des TIC dans l'amélioration de la couverture et des services d'enregistrement. La séance débutera par un exposé de représentants de la CEA et de la BAD sur les différents usages des TIC dans les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Il sera suivi d'un exposé de Plan International sur les grandes lignes d'un manuel, en cours d'élaboration et à destination des pays africains, sur les TIC et les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Deux pays seront choisis pour présenter leur expérience de l'utilisation des TIC pour l'amélioration de leur système d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil.

e) Systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil et gestion de l'identité

Cette séance commencera par un exposé conjoint de la CUA, de la CEA et de la BAD (au nom du groupe technique régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil) sur l'intérêt qu'il y a à établir des liens entre les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil et ceux de gestion de l'identité. Des pays ayant établi de tels liens présenteront ensuite un exposé.

f) Systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil dans les situations de conflit et d'urgence

Cette séance débutera par une allocution de la CUA sur le sujet. Trois pays partageront leur expériences sur l sera consacrée à l'échange d'expériences es difficultés rencontrées pour maintenir leur système d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil dans des situations de conflit ou d'urgence (dont des catastrophes naturelles). Genre et systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil

Cette séance sera l'occasion de mettre en lumière plusieurs questions relatives au genreui se posent dans les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Il s'agira notamment de la problématique genre dans les lois encadrant l'enregistrement et les processus d'enregistrement, ainsi que des statistiques ventilées par sexe provenant des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. La séance comportera deux exposés : le premier, présenté par des représentants d'ONU-Femmes, du FNUAP et de la CUA, concernera le genre et les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil ; le deuxième, présenté par Data 2x, portera sur le même thème mais exposera en détail le partenariat récent entre Data 2x et le Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil.

10. Examen de l'organisation et de l'administration du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil

Cette séance mettra l'accent sur la capacité régionale de coordination et d'appui aux pays pour la mise en place de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Les participants examineront différents modèles et stratégies concernant les ressources, ainsi qu'un plan de mobilisation de ressources à mettre en œuvre. La séance comprendra une présentation faite par le groupe technique régional, suivie d'un débat approfondi entre délégués nationaux.

11. Financement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique

Cette séance portera sur les récents efforts déployés aux niveaux mondial et régional pour financer les plans régionaux et nationaux relatifs à l'enregistrement des faits d'état civil et à l'établissement des statistiques de l'état civil, compte tenu de l'organisation et de la gestion du programme régional à cet égard. La BAD présentera ses plans d'investissement, alors que la Banque mondiale, l'OMS et le partenariat pour la santé maternelle, néonatale et infantile présenteront les modalités du mécanisme de financement mondial à l'appui de l'initiative « Chaque femme, chaque enfant ». Deux pays présenteront leur expérience sur l'approche intégrée de financement des plans relatifs à l'enregistrement des faits d'état civil et à l'établissement des statistiques de l'état civil.

12. Examen et adoption des projets de conclusions et de recommandations

Les participants discuteront du rapport de la réunion des experts et du projet de résolutions et recommandations qui seront soumis aux ministres.

13. Questions diverses

Les participants pourront soulever d'autres questions, qui n'auront pas été traitées au titre des points inscrits à l'ordre du jour énumérés ci-dessus.

14. Clôture de la réunion

Le Président fera une synthèse des principales conclusions de la réunion et déclarera sa clôture.

15. Compte rendu des experts nationaux à leurs ministres respectifs

Les experts nationaux devront informer leurs ministres respectifs des conclusions de la réunion, plus précisément en ce qui concerne les projets de conclusions et de recommandations.